

**ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
FICHE SYNTHÈSE DE PROGRAMME**

Titre : Assemblage de portes et de fenêtres			
Code : 4216	Unités : 37	Durée : 555 heures	
Secteur de formation : Bois et matériaux connexes (05)			
Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les commissions scolaires)			
Programme accrédité le : 11 novembre 2005			
Commission scolaire <u>mandatée</u> : de Laval			
Commissions scolaires <u>participantes</u> : des Premières-Seigneuries, de Kamouraska–Rivière-du-Loup			
Fonction de travail : Assembleuse, assembleur de portes et fenêtres régulières			
<p>Objectifs du programme : Préparer à l'exercice du métier d'assembleuse et d'assembleur de portes et de fenêtres régulières dans les entreprises de fabrication de produits résidentiels. Les fonctions principales des assembleuses et des assembleurs de portes et de fenêtres sont l'interprétation des bons de commande, le choix et la préparation des matériaux, l'usinage des pièces, l'assemblage des divers profilés, la pose des produits verriers et de la quincaillerie, la finition, la vérification et l'emballage du produit. Selon le type de produit fabriqué, la taille de l'entreprise et les modes d'organisation du travail, les assembleuses et les assembleurs de portes et de fenêtres peuvent être appelés à travailler en collaboration avec d'autres travailleuses et d'autres travailleurs dans l'usine et avec des chefs d'équipe.</p>			
Conditions d'admission :			
Est admissible à un programme d'études menant à une AEP, la personne qui satisfait aux conditions suivantes :			
<ol style="list-style-type: none"> 1. avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique; 			
ou			
avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS);			
ou			
avoir réussi le test de développement général avec ou sans préalable spécifique (TDG).			
<ol style="list-style-type: none"> 2. avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois; 			
ou			
avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation;			
ou			
avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent;			
ou			
satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Employ-Québec.			
CONTENU DU PROGRAMME			
Nouveau code AEP	Ancien code	Nom de la compétence	Heures
AEP 216-011	216-011	Se situer au regard du métier et de la formation	15
AEP 216-021	216-021	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail	15
AEP 216-033	216-033	Interpréter des plans	45
AEP 216-045	216-045	Préparer des matériaux	75
304382	216-052	Préparer et entretenir des outils et des machines-outils	30
AEP 216-065	216-065	Réaliser un assemblage de formes régulières	75
AEP 216-073	216-073	Préparer un assemblage de formes irrégulières	45
AEP 216-084	216-084	Fabriquer des portes résidentielles standards	60
AEP 216-098	216-098	Fabriquer des fenêtres résidentielles standards	120
AEP 216-105	216-105	S'intégrer au milieu de travail	75
Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP Montage et installation de produits verriers.			
Documentation disponible sur demande			
Rapport de l'AST	<input type="checkbox"/>	Programme d'études	<input checked="" type="checkbox"/>
Projet de formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Guide d'organisation matérielle	<input checked="" type="checkbox"/>
Tableau d'harmonisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableaux d'analyse et de spécifications	<input type="checkbox"/>